

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 août 2007

N° 2007-15

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 07 août 2007 à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	27 juillet 2007	

Présents : MM..ASTRUC, CAMBON,, COLLIN représenté par M. HEBRAL, MASSAT, GARRIGUES, PLAGES, QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE, SAUTEDE

MASSAT

Absents excusés : MM. ANDRIEU, DAGEN, GUIRBAL, MOUNIE, MOIGNARD, NONORGUES, STEIN

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. CASSE (Représentant. le SIEEOM SUD-QUERCY),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Transferts de compétences « déchetterie » en 2008 ; consultation pour acquisition de matériel

Le président rappelle que le Plan Départemental d'Elimination des Déchets prévoit, entre autres mesures, la couverture du département en déchetteries.

Sur ce point, les objectifs fixés par le Plan seront quasiment atteints en 2008 avec, pour les collectivités adhérentes au Syndicat Départemental, les équipements suivants :

* pour le SIEEOM Sud Quercy :

- déchetteries de Lauzerte et Lafrançaise opérationnelles depuis 2004,

* pour la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron :

- déchetterie de Nègrepelisse opérationnelle depuis octobre 2006,

* pour le SMEEOM de la Moyenne Garonne :

- Secteur de la Communauté de Communes des 2 Rives :

- déchetterie de Valence d'Agen opérationnelle depuis 1994,
- déchetterie « professionnels » de Lamagistère créée en 2004,

- Secteur Nord-Ouest :

- déchetterie de Montaigu de Quercy (en cours) : mise en service fin 2007,
- déchetterie simplifiée pour le canton de Bourg de Visa (à l'étude),

REÇU A LA PREFECTURE

LE 14 AOÛT 2007

- Secteur Lomagne :
 - déchetteries de Beaumont de Lomagne et Lavit (en cours) : mise en service 1^{er} trimestre 2008,
- * pour la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :
 - déchetteries de Parisot et Lexos (en cours) : mise en service fin 2007,
- * pour la Communauté de Communes du Quercy Caussadais :
 - déchetteries de Septfonds, Montpezat de Quercy et Molières (en cours) : mise en service fin 2007,
 - déchetterie de Caussade (à l'étude). Cette Commune dispose en attendant d'un « point propreté ».

Parmi les différentes collectivités concernées, plusieurs ont fait connaître leur intention de transférer au Syndicat Départemental la gestion de ces équipements dès leur mise en service en 2008 [Communauté de Communes Quercy Rouergue pour Parisot et Lexos, Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour Septfonds, Montpezat et Molières, Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (par le biais du SMEEOM de la Moyenne Garonne) pour Beaumont et Lavit].

Dans cette perspective et afin de préserver l'unité des matériels utilisés sur chaque déchetterie (conteneurs métalliques en particulier), les projets correspondants n'ont pas intégré le volet « acquisition de matériel » en réservant cette partie au Syndicat Départemental.

Le Président propose de procéder dès à présent au lancement d'une consultation pour l'acquisition de ces matériels afin d'être opérationnels dès les mises en service respectives.

Le dossier de consultation se caractérise essentiellement par :

- des clauses techniques identiques aux prescriptions utilisées pour les précédents appels d'offres (Montaigu et Nègrepelisse),
- la constitution de lots :
- le découpage en plusieurs tranches :
 - 1 tranche ferme couvrant les besoins des déchetteries de Parisot Lexos, Septfonds, Montpezat, Molières
 - des tranches conditionnelles couvrant les autres besoins

*
 ENVOI A LA PREFECTURE
 LE 14 AOUT 2007

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les propositions présentées par le Président,
- Autorise le lancement d'une consultation ,par voie d'appel d'offres ouvert,pour la dévolution des marchés concernant les prestations susvisées.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 14 AOUT 2007

ET DE SA PUBLICATION LE 14 AOUT 2007

Montauban, le 14 AOUT 2007

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON